

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00316

**CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES TRANSFERT DES
ABRIS VOYAGEURS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 111

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,
M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEFROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,

RECUEIL PREFECTURE
Le 19 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201105-0202003160

DATE D'APPRECHAGE : 19 novembre 2020

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Eliane VERGER LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 NOVEMBRE 2020

CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES TRANSFERT DES ABRIS VOYAGEURS

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (ci-après « Loi NOTRe ») a transféré des Départements aux Régions les compétences en matière de transports non urbains, de transports scolaires et de construction, d'aménagement et d'exploitation des gares publiques routières de voyageurs, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.

Une convention définitive actant du transfert des biens et des conséquences financières du transfert de la compétence transport du Département de la Loire à la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été conclue le 12 juin 2018. Elle est complétée par l'avenant 1 voté à l'automne 2019, qui regroupe les annexes 2 à 5, tel que précisé dans ladite convention, et notamment :

- annexe 3 : tableau de l'inventaire physique des biens transférés,
- annexe 4 : tableau de l'inventaire comptable des biens transférés.

La présente convention a pour objet de dresser l'inventaire des biens utilisés dans l'exercice de la compétence « transport ». Ces biens sont transférés de la Région à Saint-Etienne Métropole, sur les communes ayant rejoint cette dernière au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2017 : Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse, puis Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Galmier, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas.

Ainsi, cette convention concerne le transfert de propriété de 10 abris voyageurs à Saint-Etienne Métropole, d'une valeur de 7 995 € qui seront versés en une seule fois à la Région dès notification de la présente convention.

Le transfert des 10 abris voyageurs à Saint-Etienne Métropole induit le transfert du budget d'entretien alloué annuellement par la Région. La Région versera chaque année à Saint-Etienne Métropole la somme de 1 401 €. Ce versement interviendra pour la première fois lors de la notification de la présente convention et ensuite chaque année au mois de juillet.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de transfert d'abris voyageurs sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole ;**

- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 106 RENOVATION MATERIEL URBAIN du Budget Annexe des Transports de l'exercice 2020 ;
- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 74 du Budget Annexe des Transports de l'exercice 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large circular flourish above it.

Gaël PERDRIAU